

TRAVAUX DU TOIT DE LA SACRISTIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
APPROUVE les travaux de restauration du toit de la sacristie pour 4200.00 € TTC.

**TRAVAUX DU TOIT DE LA SACRISTIE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE PTRTE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE à son taux maximum, une subvention au titre de PTRTE (plans territoriaux de relance et de transition énergétique) 2021 pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 4200.00 €.

**TRAVAUX DU TOIT DE LA SACRISTIE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE PETR**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE à son taux maximum, une subvention au titre de PETR (pôle d'équilibre territoriale rurale) 2021 pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 4200.00 €.

**TRAVAUX DU TOIT DE LA SACRISTIE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE DETR**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE à son taux maximum, une subvention au titre de DETR 2021 pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 4200.00 €.

**TRAVAUX DU TOIT DE LA SACRISTIE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE à son taux maximum, une aide financière auprès du Département de la Marne pour ces travaux dont le montant s'élève à 4200.00 €.

**TRAVAUX DU TOIT DE LA SACRISTIE
DEMANDE DE SUBVENTION APRÈS D'AMIS DE NOS ÉGLISES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE à son taux maximum, une subvention auprès de l'association Amis de nos Églises pour ces travaux dont le montant s'élève à 4200.00 €.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

M. Gérald Maillet informe l'assemblée que plancher sous la baignoire est également à changer.
Le Conseil Municipal étudie les deux devis pour les travaux de menuiserie et de placo du logement de la poste (2532 € et 3504 €).
D'autres devis sont en attente.
Le délai pour les demandes de subventions dans le cadre du plan de relance a été repoussés de 3 mois.
La SAUR a fait le devis pour les travaux de déplacement du compteur : le montant est de 2140.00 €, non subventionnable.

VÉRIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE (HYDRANTS)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de vérifier les poteaux d'incendie (7) tous les deux ans.
Elle présente un devis de l'entreprise Solution Incendie pour 261.20 € HT, soit 313.44 € TTC. Le devis inclut la vérification de bon état général de l'installation, la vérification des vannes, des robinets, des articulations et des points de fixation, contrôle du Débit m³/h, contrôle des pressions Statique et Dynamique, purge des canalisations, remise en service.

QUESTION DIVERSES

DEMANDE DE LOGEMENT DE LA POSTE M. JACQUIER

M. JACQUIER Audric a déposé une demande de logement. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de lui louer l'appartement de la poste.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2021

Un apéritif sera offert par la commune de Saint-Hilaire-au-Temple aux habitants de Dampierre et St Hilaire dans la cour de l'ancienne école de Saint-Hilaire-au-Temple le 13 juillet à 19 heures.

Un repas tiré du sac ou acheté au food-truck sera organisé par l'association des Templiers de la Neuville, ainsi que le feu d'artifice. Une retraite aux flambeaux aura lieu pour aller jusqu'au château d'eau, d'où sera tiré le feu d'artifice.

Le samedi 10 juillet les tentes seront montées, les bénévoles sont les bienvenus.

La commune doit commander les boissons et les gâteaux apéritif. Mme Céline BROQUARD, M. Jason TERRAZZANO et M. Teddy WEXSTEEN se chargent de cette organisation. Il est décidé de faire un punch. Des petits paquets individuels de chips sont prévus au lieu des petits fours habituels afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid.

ÉCOLE et FERMETURE DE CLASSE

La décision de fermeture de classe a été prise par l'inspection académique.

Mme DEGUERNE devrait avoir les trois classes de maternelle. Pour les autres classes, l'organisation n'a pas encore été mise en place.

Il existe un risque que d'autres enfants quittent l'école afin de ne pas avoir leurs enfants dans une classe en triple niveaux.

Il a été demandé d'inscrire l'école dans la démarche de participation foot.

Une réunion avec Mme Martinez est prévue lundi 28 juin 2021.

COPIEUR

Le copieur a été commandé pour le prix de 2 879.76 € HT, soit 3 455.76 € TTC.

PORTE-VÉLO

Châlons Agglo a envoyé un mail de proposition de commande groupé pour les portes-vélo.

Il est décidé de faire une demande pour en mettre près de l'église, au terrain de jeux et au terrain de foot. Ils sont totalement financés par la CAC.

VENTE DU TERRAIN

Le projet de vente du jardin est toujours au même stade, le dossier est chez le notaire.

COMPÉTENCE URBANISME

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que **la compétence d'urbanisme a été transféré à l'intercommunalité.**

CLECT

Mme Ludivine MOIZAN fait un résumé de la réunion de la CLECT, à laquelle elle a participé. **La compétence eau pluviale est transférée à Châlons Agglo** à compter de 2020.

Il y a donc une nouvelle AC (Attribution Compensatoire) à verser à la CAC concernant uniquement la partie fonctionnement. Pour l'investissement, ils ont déterminé que cela fonctionnera avec les fonds de concours, avec la participation 50% Châlons Agglo, 50% les communes, dans la limite de 275 000 € par an pour l'ensemble des communes.

Il faut demander le détail du calcul des AC par Châlons Agglo afin de vérifier la concordance avec la réalité sur le terrain (M. MICHEL et Mme MAJINOT, le bureau d'étude ESPELIA). Pour la commune de St Hilaire, les AC présentent environ 1750 €. Les montants ont été validés pour une période de 3 ans.

Le montant global de des attributions compensatoires sera de 63 286.00 €.

TRAITEMENT AGRICOLE PRÈS DES HABITATIONS

M. Teddy WEXSTEEN soulève des problèmes de voisinage avec un agriculteur, M. DUBOIS. Les traitements sont dispersés près de la terrasse de M. WEXSTEEN et à cause des produits de traitement et du passage proche des engins de traitement, la bâche est abîmée et il a déjà dû la changer. Il demande à ce que ces traitements ne soient pas faits les week-ends aux heures où les gens sont dehors (heures des repas) mais de privilégier la nuit ou à des moments où cela gênerait moins les riverains.

Mme le Maire prendra contact avec M. DUBOIS pour le sensibiliser à ce problématique.